Centre
de services scolaire
de Rouyn-Noranda
Québec

ADOPTÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda (CSSRN) tenue le 16 mai 2023, à 19 h en son centre administratif (70, rue des Oblats Est), sous la présidence de Mme Geneviève Wagner

Sont présents : M. Yves Bédard, directeur général
M. Carl Bergeron
M^me^ Mélissa Carbonneau
M. Pier-Marc Corriveau (par *Teams*)
M^me^ Cynthia De Champlain
M. Serge Gaudet
M^me^ Marie-Ève Germain-Poiré
M. Martin Grenier
M. Tommy Guillemette
M^me^ Anne-Frédérique Karsenti, directrice des Services éducatifs
M^me^ Josée Larivière
M^me^ Sonia Levesque
M^me^ Roxanne Martin
M. Stéphane Morrissette, secrétaire général
M. Bobby Pagé
M^me^ Élodie Roy
M^me^ Geneviève Wagner, présidente par intérim

Invitées : Mme Nathalie Cossette, responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)
Mme Karine Lacombe, agente de développement en promotion et marketing

Visiteur : il n'y a aucun visiteur

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum

Mme Geneviève Wagner souhaite la bienvenue à tous. Puis, les membres du conseil présents formant quorum, elle déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration de conflit d'intérêts

CA-**97**-22-23 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

QUE l'ordre du jour présenté soit accepté.

3. Vérification des suites données et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2023

CA-**98**-22-23 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 février 2023 soit accepté et de dispenser le secrétaire général d'en faire la lecture.

4. Demandes verbales de l'assistance (question du public)

Aucune question n'est adressée au conseil.

5. Rapport des comités de travail

5.1. Comité de vérification

Mme Cynthia De Champlain, porte-parole du comité, mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du CA.

5.2. Comité de gouvernance et d'éthique

M. Pier-Marc Corriveau, porte-parole du comité, mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre du comité depuis la dernière séance du CA.

5.3. Comité des ressources humaines

Mme Geneviève Wagner, porte-parole du comité, mentionne que le comité a tenu plusieurs rencontres dans les dernières semaines afin de travailler à la recommandation de la nomination de la direction générale adjointe (voir le point 6.3).

6. Décisions (point nécessitant une résolution)

6.1. Appui à une demande citoyenne en matière de protection de l'environnement

CONSIDÉRANT la demande de M. Piel Côté faite lors de la séance ordinaire du conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda (CSSRN) du 21 février 2023 dans lequel il souhaitait que le CA adopte une résolution (voir en annexe) qui suggère « […] aux parents dont l'enfant fréquente nos écoles ou nos services de garde de fermer le moteur de leur voiture lorsqu'ils viennent porter ou récupérer leur enfant […] »;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du CSSRN ne peut être contre une proposition qui fait la promotion des bonnes habitudes pour protéger l'environnement;

CONSIDÉRANT que la décision de faire de la sensibilisation aux parents à cet égard peut relever des établissements, soit des conseils d'établissement ainsi que de la direction d'établissement;

CONSIDÉRANT que ce genre de décision ne relève pas du mandat du conseil d'administration du CSSRN et que celui-ci ne peut donc s'engager à faire de la sensibilisation en la matière auprès des établissements;

CONSIDÉRANT que le CSSRN ne peut fournir de ressources humaines, financières ou matérielles pour encourager une telle demande citoyenne puisque cela ne fait pas partie de sa mission première;

CONSIDÉRANT que, si les établissements (écoles et centres) décident de faire de la sensibilisation aux parents, cette responsabilité appartient aux établissements, et ce, notamment pour faire l'achat d'affichage, pour vérifier la règlementation municipale en vigueur en la matière, pour trouver le financement pour ce faire, etc.;

CONSIDÉRANT que M. Côté peut aller à la rencontre des conseils d'établissement du CSSRN lors des séances prévues à leurs calendriers respectifs afin de les entretenir de son projet;

CA-**99**-22-23 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

D'APPUYER la demande citoyenne de M. Piel Côté visant à faire la promotion d'une mesure pour protéger l'environnement auprès des parents d'élèves et de l'encourager à aller présenter son idée aux conseils d'établissement du CSSRN.

6.2. Nomination des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie des centres de services scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit la formation d'un comité ayant pour rôle d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir aux règles d'éthique et de déontologie;

CONSIDÉRANT QUE les secrétaires généraux de la région ont proposé de former un comité régional et que cette proposition a été approuvée par les directions générales;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de gouvernance et d'éthique se sont penchés sur le sujet lors de leur rencontre du 8 novembre 2022 et qu'il en a été fait mention lors de la séance ordinaire du conseil d'administration le 13 décembre 2022;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement réalisé à l'hiver 2023;

CA-**100**-22-23 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu

DE DÉSIGNER les personnes suivantes, afin de siéger à ce nouveau comité :

- M. André Bilodeau, employé retraité du CSS Harricana. Il fut successivement enseignant et directeur d'établissement;
- M. Alfonso Torres Insignares, père à la maison de quatre enfants dont trois font l'école à la maison. Il possède un intérêt marqué en matière d'éducation (territoire du CSS Harricana);
- M. Alexy Vezeau, ancien membre du conseil d'administration du CSS de l'Or-et-des-Bois.

QUE la durée du mandat des membres de ce comité soit de cinq ans.

6.3. Nomination du poste temporaire de direction générale adjointe

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Yves Bédard, directeur général du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda (CSSRN);

CONSIDÉRANT la résolution CA-91-22-23 (21 février 2023) donnant le mandat spécifique au comité des ressources humaines de la responsabilité de l'ensemble du processus de sélection et de nomination pour le poste de la direction générale adjointe en lien avec son éventuelle nomination comme direction générale.

CONSIDÉRANT un processus de sélection rigoureux mis en place pour combler le poste de direction générale adjointe au CSSRN et de préparer cette direction au poste de direction générale;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection tenues le 22 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE la nomination à un poste de direction générale adjointe fait partie des fonctions et pouvoirs du conseil d'administration du CSSRN;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité des ressources humaines quant à la candidature retenue;

CA-**101**-22-23 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

- d'engager Mme Anne-Frédérique Karsenti à titre de direction générale adjointe, et ce, à compter du 8 août 2023;
- d'autoriser le directeur général sortant, M. Yves Bédard, à tenir une période de transition des dossiers avec la future direction générale adjointe;
- d'autoriser M. Yves Bédard à faire signer le contrat de travail de Mme Anne-Frédérique Karsenti, direction générale adjointe, selon les termes convenus ou à convenir.

7. Orientation, consultation, reddition de comptes et information

7.1. Bilan annuel de la personne responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) et *Portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes publics 2021-2022 du CSSRN*

Mme Nathalie Cossette présente son bilan annuel comme responsable de l'application des règles contractuelles (RARC), incluant le *Portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes publics 2021-2022* du CSSRN qui provient du Secrétariat du Conseil du trésor.

7.2. Présentation de l'état des travaux sur le plan d'engagement vers la réussite

Mme Karine Lacombe, agente de développement en promotion et marketing, vient présenter le concept et la mise en page du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) qui est actuellement en rédaction.

M. Bédard et Mme Karsenti présente l'état des travaux de la rédaction du PEVR.

L'adoption de la version finale du document sera faite par le conseil d'administration à la séance ordinaire du 20 juin prochain.

7.3. Suivi de la campagne de mise en candidature pour le renouvellement des membres du CA

M. Stéphane Morrissette contextualise et précise où en est rendu le renouvellement des membres du CA.

Une séance de cooptation se tiendra par *Teams* le mardi 30 mai à 19 h avec les membres parents ainsi que les membres du personnel.

8. Informations

8.1. Rapport de la Présidence

Mme Geneviève Wagner mentionne qu'elle n'a pas eu de dossiers particuliers à mener dans les dernières semaines, sinon sa participation au comité des ressources humaines.

8.2. Rapport de la Direction générale

M. Yves Bédard présente quelques dossiers sur lesquels il a travaillé dans les dernières semaines.

8.3. Rapport du Secrétariat général

M. Stéphane Morrissette présente quelques dossiers sur lesquels il a travaillé dans les dernières semaines.

9. Affaires diverses

Il n'y a rien à ce point de l'ordre du jour.

10. Bilan de la rencontre (huis-clos statutaire)

Mme Geneviève Wagner annonce la tenue du bilan de la rencontre sous la forme d'un huis clos statutaire.

Les gestionnaires se retirent (21 h 06).

CA-**102**-22-23 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu QUE le huis clos soit ouvert.

CA-**103**-22-23 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu QUE le huis clos soit levé (21 h 39).

11. Date et lieu des prochaines séances

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration sera le mardi 20 juin 2023 à 19 h à la salle A300 du centre administratif du CSS.

12. Levée de la séance

CA-**104**-22-23 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu

QUE cette séance soit levée.

Et la séance est levée à 21 h 40.

_____	_____
Mme Geneviève Wagner	Stéphane Morrissette
Présidente	Secrétaire général

Annexe

Proposition de résolution

Considérant que la santé de nos enfants doit primer et qu'un environnement de qualité, incluant une qualité de l'air optimale, est nécessaire à leur bon développement;

considérant que le moteur n'a besoin que d'une trentaine de secondes afin d'obtenir sa température nécessaire à la conduite, selon Transports Canada;

considérant que tout ce qui excède cette trentaine de secondes n'est pas essentielle pour la voiture et génère de la pollution que l'on pourrait éviter;

le Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda adopte une résolution suggérant aux parents dont l'enfant fréquente nos écoles ou nos services de garde de fermer le moteur de leur voiture lorsqu'ils viennent porter ou récupérer leur enfant. Bien que cette prise de position n'oblige en rien les parents, le conseil du CSSRN encourage désormais cette pratique écologique.

Rouge - faux-plat / jaune - traverse piétonnière

Proposition apportée par M. Piel Côté, parent de l'école Le Prélude, lors de la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 février 2023.